

La sécurité sociale des travailleurs indépendants : état des lieux et perspectives d'avenir

Prof. Daniel DUMONT
Université libre de Bruxelles
Centre de droit public

Journée d'études « Sécurité sociale et marché du travail en mutation »
SPF Sécurité sociale
12 décembre 2018

INTRODUCTION

Les assurances sociales des travailleurs indépendants : bilan de l'acquis et réflexions prospectives

Limite : impasse sur le champ d'application (multiplication des situations non assujetties) et le financement (cotisations sociales dégressives) du statut social des travailleurs indépendants

* * *

Après une mise en contexte rapide, survol des branches propres au statut social des travailleurs indépendants :

- 1/ les pensions de retraite
- 2/ l'assurance indemnités et maternité (ex-invalidité)
- 3/ le droit passerelle (ex-assurance sociale en cas de faillite)
- 4/ les prestations favorisant la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée

I. QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTUALISATION GÉNÉRALE

Cinquante ans après la mise en place du statut social des travailleurs indépendants, toujours pas d'assurance chômage, ni de couverture contre les risques professionnels

Malgré tout, une nette tendance au rapprochement avec le régime de sécurité sociale général depuis le début des années 2000

Branches dans lesquelles l'égalité complète entre travailleurs indépendants et salariés a été atteinte : les soins de santé (2008) et les allocations familiales (2014)

Les indépendants, une population qui reste en moyenne (bien) plus confrontée au risque de pauvreté que les salariés et les fonctionnaires statutaires

II. LES PENSIONS DE RETRAITE

Des principes de base similaires à ceux des travailleurs salariés, mais un montant moyen plus bas que dans le régime des travailleurs salariés (et nettement plus bas que dans le régime des agents des services publics)

Suppression dans les années 2000 de la plupart des différences de traitement marquantes par rapport aux travailleurs salariés

D'une pension de base minimale vers une pension proportionnelle aux revenus gagnés

MAIS persistance de deux points de divergence majeurs : moins de périodes assimilées et application d'un coefficient de correction

→ Poursuite du mouvement de rattrapage au sein de la sécurité sociale ou développement des pensions extralégales ?

III. L'ASSURANCE INDEMNITÉS ET MATERNITÉ

1. *L'assurance indemnités*

Une exigence de stage désormais plus favorable que chez les salariés (!), doublée d'une forte réduction du délai de carence

MAIS une condition d'octroi très sévère : être dans l'incapacité totale de continuer à exercer son activité (ou une quelconque activité professionnelle, à partir du passage de l'incapacité primaire à l'invalidité)

→ La branche la plus à la traîne ?

2. *L'assurance maternité*

Augmentation significative de la durée du congé et net relèvement du montant des allocations

+ dispense de cotisation pendant un trimestre

→ Vers un congé de paternité ?

IV. LE DROIT PASSERELLE

D'un dispositif symbolique (assurance sociale en cas de faillite en 1996)
à une mini-assurance chômage

MAIS douze mois maximum sur l'ensemble de la carrière et « trou » en
matière de pension (pas une période assimilée)

→ Vers une mutualisation plus large du risque de la perte involontaire
d'activité professionnelle ?

V. LES PRESTATIONS FAVORISANT LA CONCILIATION ENTRE LA VIE PROFESSIONNELLE ET LA VIE PRIVÉE

Trois prestations : aide à la maternité, allocation d'adoption, allocation
pour aidant proche

→ Vers une meilleure prise en compte des besoins des indépendant(e)s
en termes de *work/life balance* ?

EN GUISE DE CONCLUSION

Un paradoxe : poursuite de l'amélioration de la protection sociale des travailleurs indépendants dans un contexte de diminution des rentrées parafiscales (*tax shift*)

L'amélioration, stop ou encore ?

Un débat oublié : l'enjeu du mode de calcul des cotisations dans le statut social des travailleurs indépendants